

Ce concours n'est d'aucune façon promotionné, influencé, organisé ou en collaboration avec Facebook ou Instagram.

1. Organisation : L'entreprise organisatrice de cette action promotionnelles est Only-apartments, S.A, Av, Drassanes 6-8, Pl 15, 08001 Barcelona, con CIF : A64425986.
2. Participation : La participation se réalisera sur le réseau social Instagram. Pour participer vous devez être utilisateurs de l'application Instagram et suivre Only-apartments sur Instagram. Seulement les personnes majeures peuvent participer. Les employés d'Only-apartments et les membres de leurs familles directes ne pourront pas participer.
3. Fonctionnement du concours et des prix : Pour participer, les utilisateurs de Instagram devront publier maximum 3 photos en incluant le hashtag du concours #myChristmasRecipe2014. Toutes les photos seront acceptées (Sauf photos pornographiques ou offensives), du moment qu'elles sont en relation avec la thématique « Gastronomie des fêtes de Noël ». Only-apartments et Eatwith.com choisiront la photo la plus originale de toutes et celle-ci sera promue.

Chaque participant peut publier de 1 à 3 photos. Si un participant publie plus de 3 photos il sera disqualifié et nous élimineront ses photos du concours.

Le prix à gagner est un séjour de deux nuits pour maximum deux personnes à Barcelone et un diner avec Eatwith.com (voir les conditions définitives sur son site). Le séjour doit être consommé avant le 31 mai 2015, jours fériés et ponts exclus. C'est un séjour nominatif et il ne peut pas être utilisé par une autre personne que le gagnant. Concernant ce séjour, les conditions instaurées par le propriétaire seront celles qui seront appliquées et une fois la réservation faite il ne sera plus possible de modifier les dates. Le deuxième prix est un repas offert par Eatwith.com et les conditions de remise de ce prix seront décider par Eatwith.com.

4. Dates du concours : Le concours se déroulera entre le 21 décembre 2014 à 8h et le 9 janvier 2015 à 24h00.
5. Le gagnant : Le gagnant sera celui qui aura publié la photo la plus originale élue par Only-apartments et Eatwith.com, il devra respecter toutes les conditions émises dans les points « Participation », « Dates du concours » et « Fonctionnement du concours et prix ».
6. Révélation du gagnant : La notification et révélation du gagnant se fera le 12 janvier 2015 sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Instagram de Only-apartments. Only-apartments contactera le gagnant sur Instagram en laissant un commentaire sur la photo gagnante.

Il est de la responsabilité de l'auteur de la photo gagnante de contacter Only-apartments en envoyant un e-mail à communication (at) only-apartments.com.

Le gagnant accepte que son nom soit publié sur tous les profils de Facebook et sur les réseaux sociaux d'Only-apartments.

7. Remise du prix : Il est dans la responsabilité de l'auteur de la photo gagnante de répondre à Only-apartments sous 7 jours ouvrables afin de profiter des prix. Si le gagnant ne répond pas à Only-apartments dans ces 7 jours, nous devrions choisir un second gagnant.
8. Traitement des données personnelles : Conformément aux conditions précédentes et à la loi 15/1999 du 13 décembre sur la protection des données à caractère personnel et le décret Royal 1720/2007 du 21 décembre approuvant le Règlement de développement de la LOPD, Only-apartments informe les utilisateurs, que leurs données personnelles peuvent être incorporées dans la base de données de Only-apartments. Ces données seront utilisées afin d'identifier les participants en tant qu'utilisateurs d'Only-apartments, pour le développement d'actions commerciales (par téléphone, SMS, e-mail et autres moyens de communication). Only-apartments se réserve le droit d'utiliser toutes les photos présentes pendant le concours pour des campagnes de marketing contrôlées. Le participant pourra à n'importe quel moment exercer ses droits d'opposition, d'accès et de rectification gratuitement et exiger la suppression de ses données personnelles. Pour cela, il devra contacter notre service clientèle par e-mail à [info \[at\] only-apartments.com](mailto:info@only-apartments.com).

Les gagnants pourront renoncer au prix mais ne pourront en aucun cas changer la destination ou l'échanger contre un équivalent.

La simple participation au concours implique l'acceptation des présentes conditions, la manifestation d'un refus d'accepter ces conditions ou une partie de celles-ci implique l'exclusion du dit participant.

L'entreprise ne sera pas responsable des événements qui échapperaient à son contrôle et des forces majeures qui pourraient empêcher le bon déroulement du concours et des conditions énoncées précédemment.

Only-apartments, en tant que responsable de l'organisation du concours, communique que quelconque incident qui ne relève pas du bon fonctionnement sur les réseaux sociaux sera résolu sans appel par Only-apartments.

9. Législation applicable : Pour ce qui n'est pas cité dans les termes et conditions Only-apartments appliquera la loi Espagnole en vigueur. Les participants acceptent, à travers leur participation, de voir leur noms et profils publiés sur tous les profils Facebook et Twitter de Only-apartments de manière visible. Sur Facebook les profils seront visibles par les autres utilisateurs, Twitter n'entravera pas la vie privée des participants. À travers ce concours, il est donc obligatoire d'accepter les conditions de Facebook, le réseau social où se déroule le concours.

10. Acceptation des bases : Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation totale des conditions, ainsi que l'interprétation de celles-ci sous le critère d'Only-apartments.

11. Réserves et restrictions : Only-apartments se réserve le droit d'effectuer des changements dans le but d'améliorer le déroulement du concours en cas de force majeure tout en suivant les conditions énoncées précédemment.

Only-apartments se réserve le droit de diminuer ou d'élargir la période du concours en suivant les conditions énoncées précédemment.

Only-apartments se réserve le droit d'interpréter tout événement pendant le déroulement du concours, qui ne serait pas mentionné dans les termes et conditions.

12. Autres normes d'usage : Ne seront pas admis, commentaires offensifs, insultes, menaces, langage et contenu dégradant ou discriminatoire à l'encontre d'autres membres de la communauté ou contre nos produits et services, marques, ou ressources humaines.